

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 17 janvier 2018 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Sandra Bérubé, maire suppléant – Sainte-Félicité
Véronique Lamarre, maire suppléant – Baie-des-Sables
Victoire Marin, maire – Grosses-Roches
Francine Ouellet Leclerc, maire – Saint-Jean-de-Cherbourg
- MM. Pierre Dugré, maire – Sainte-Paule
Rémi Fortin, maire – Saint-René-de-Matane
Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire – Saint-Adelme
Dominique Roy, maire – Les Méchins
Denis Santerre, maire – Baie-des-Sables

Absence :

- M. Steve Castonguay, maire – Saint-Léandre

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 00.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rencontre
4. Procès-verbaux
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC, pour le TNO Rivière-Bonjour, tenue le 22 novembre 2017
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 22 novembre 2017
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 décembre 2017
 - 4.4 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 décembre 2017
5. Dossiers régionaux
 - 5.1 Redistribution d'un montant de 80 000 \$ aux municipalités membres de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent
 - 5.2 Communiqué – RIEBSL, RIEGÎM et EDF EN CANADA annoncent la mise en service du parc éolien Nicolas-Riou
 - 5.3 Entériner lettre d'appui au Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec – Développement d'une entente sectorielle en innovation
 - 5.4 Dossier Couverture cellulaire et Internet
 - 5.4.1 Communiqué – Programme Québec branché – Implantation d'un réseau fédérateur de TELUS Communications : 38 collectivités desservies dans le Bas-Saint-Laurent
 - 5.4.2 Demande au gouvernement du Canada pour le financement de projets de développement de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies

- 5.4.3 Demande au gouvernement du Québec pour le financement de projets de développement de téléphonie cellulaire et d'Internet haute-vitesse dans les municipalités mal desservies
- 5.4.4 Demande à Hydro-Québec de modifier la grille tarifaire des loyers d'occupation des équipements de téléphonie cellulaire pour les projets municipaux
- 5.4.5 Appui à la MRC de Témiscouata pour ses commentaires et réponses lors d'une consultation sur un cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz (no SLPB-005-17)
- 5.4.6 Projet déposé au FARR – Équipements pour Internet dans les PU des municipalités sans couverture cellulaire
 - 5.4.6.1 Demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour un projet de réseau Internet par Wifi dans certaines municipalités du Bas-Saint-Laurent
 - 5.4.6.2 Désignation d'un représentant de la MRC pour le projet de Wifi dans les rues des périmètres urbains des municipalités de la MRC n'ayant pas de réseau cellulaire
- 5.5 Indice de complexité économique (ICÉ) – Stratégie de développement économique intelligent des territoires pour les entreprises de production de biens
- 5.6 Recommandation de la Table des préfets du BSL – Autorisation versement à l'URLS pour 2017-2018 – Financement des Jeux du Québec pour la région de l'Est-du-Québec
- 6. Administration générale / développement local et régional
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
 - 6.1.1 Cp – Évaluation foncière
 - 6.1.2 Cp – Service d'urbanisme
 - 6.1.3 Cp – Sécurité incendie
 - 6.1.4 Cp – Génie civil
 - 6.1.5 Cp – MRC compétences communes / fiducies COSMOSS et SANAM
 - 6.1.6 Cp – TPI de la MRC de La Matanie
 - 6.1.7 Cp – TNO Rivière-Bonjour
 - 6.1.8 Cp – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
 - 6.2 Autorisation des dépenses incompressibles pour l'exercice budgétaire 2018
 - 6.2.1 Service d'évaluation foncière et frais reliés aux matrices graphiques
 - 6.2.2 Service d'urbanisme
 - 6.2.3 Service régional de sécurité incendie
 - 6.2.4 Service régional de génie civil
 - 6.2.5 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire
 - 6.2.6 MRC de La Matanie – compétences communes
 - 6.2.7 TPI de la MRC de La Matanie
 - 6.2.8 TNO Rivière-Bonjour
 - 6.3 Fonds de développement des territoires (FDT) – Adoption des priorités d'intervention 2018-2019
 - 6.4 Télécommunications – Redistribution de la contribution du secteur de la santé et facturation pour l'année 2017
 - 6.5 Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 6.5.1 Embauche au poste combiné d'adjoint technique et technicien en évaluation foncière
 - 6.5.2 Embauche au poste de conseiller aux entreprises et en développement économique
 - 6.5.3 Embauche au poste de conseiller en développement rural – Remplacement d'un congé de maternité (surnuméraire)
 - 6.6 COSMOSS – Autorisation signature Entente de service – Démarche d'évaluation participative sur 3 ans pour la mise en place d'une stratégie commune pour outiller les citoyens (comité priorité #1)
 - 6.7 Aide financière du MSP – 1^{er} versement (90 %) 2016-2017 – Bonification du service de travail de rue dans la MRC de La Matanie dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019
 - 6.8 Communiqué – Portail Québec – Facturation des services de la Sûreté du Québec – Le gouvernement du Québec accorde une aide financière de près de 23 M\$ aux municipalités
 - 6.9 Demande d'appui de la ville de Matane – projet de complexe aquatique
 - 6.10 Demande d'appui de L'ALT-Numérique – projet au Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins
 - 6.11 Demande d'appui de la municipalité de Saint-René-de-Matane – Sécurité civile
 - 6.12 Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - 6.12.1 Demande d'appui – Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités
 - 6.12.2 Demande d'appui – Déclaration commune – Forum des communautés forestières
 - 6.12.3 Communiqué – La FQM accompagnera les MRC et les municipalités dans le processus de consultation pour revoir la gestion et le financement des différents programmes de voirie locale

- 6.13 Demande de dons et commandites
- 6.14 MADA – Comité de suivi MRC
- 7. Évaluation foncière
 - 7.1 Autorisation paiement facture – Groupe de géomatique AZIMUT inc. – Entretien et frais d'utilisation annuels 2018
 - 7.2 Autorisation paiement – factures Servitech (travaux tenue à jour, maintien de l'inventaire et équilibrage)
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement
 - 8.1 Société d'habitation du Québec (SHQ) – programme RénoRégion – Hausse de la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible à compter du 1^{er} avril 2018
 - 8.2 Désignation des membres du comité de travail – phase I du Plan de développement intégré de la rivière Matane
 - 8.3 Demande d'appui – Commentaires de la MRC de Témiscamingue dans le cadre de la consultation sur le projet de règlement sur la participation publique en matière d'aménagement du territoire
 - 8.4 Demande d'appui – Reconduction et bonification du Programme de réparation d'urgence (PRU)
- 9. Génie forestier
 - 9.1 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Subvention suprarégionale pour caractériser l'impact de la forte densité d'orignaux sur la forêt
 - 9.2 MFFP – Le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) remplacera le Règlement sur les normes d'interventions dans les forêts du domaine de l'État (RNI) à compter du 1^{er} avril 2018
 - 9.3 Lettre du ministre des Ressources naturelles du Canada – réponse à la résolution numéro 336-05-17 du Conseil de la MRC concernant le différend entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux
 - 9.4 Demande de révision des politiques concernant le financement des chemins forestiers afin de favoriser le tourisme et l'accès à la forêt
 - 9.5 Demande de reconduction et de bonification du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 9.6 Autorisation signature – Plans de cadastre (4 dossiers Parc éolien Northland Power)
- 10. Service régional de génie civil
 - 10.1 Formation AutoCad Civil 3D, les 6-7-8 février 2018 à Montréal
- 11. Service régional de sécurité incendie
- 12. Varia
- 13. Période de questions
- 14. Fermeture de la séance

Présentation du projet de complexe aquatique par messieurs Martin Gilbert, directeur du service et Benoit Levesque-Beaulieu, récréologue et responsable des sports et des loisirs de la ville de Matane.

RÉSOLUTION 1-01-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont tous présents et ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants et en laissant le point *Varia* ouvert :

- 5.7 « Demande à l'URLS – projet PAPERS »;
- 11.1 « Autorisation paiement – factures réparations camions SRSI ».

ADOPTÉE

Remerciements et remise d'un présent à messieurs André Morin et Réginald Desrosiers, respectivement préfet et préfet suppléant sortants, pour les services rendus.

RÉSOLUTION 2-01-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC, POUR LE TNO RIVIÈRE-BONJOUR, TENUE LE 22 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC, pour le TNO Rivière-Bonjour, tenue le 22 novembre 2017 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC, pour le TNO Rivière-Bonjour, tenue le 22 novembre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 3-01-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 22 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 22 novembre 2017 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 22 novembre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4-01-18

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 décembre 2017 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 décembre 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 5-01-18

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 décembre 2017 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 5 décembre 2017.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6-01-18

DEUXIÈME VERSEMENT POUR 2017 AUX MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DU BAS-SAINT-LAURENT – REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRC de La Matanie, sauf Saint-Léandre, ont accepté de participer au projet éolien;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a reçu un deuxième versement pour l'année 2017 provenant des redevances sur les revenus des parcs et baux éoliens à redistribuer, en conformité au règlement numéro 259-2014, comme suit :

- création fonds de prévoyance (2,00 %);
- création fonds territorial (1,89 %);
- solde à distribuer aux municipalités participantes, incluant le TNO, sur la base de la richesse foncière uniformisée (RFU);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la redistribution du deuxième versement pour 2017, au montant de 80 000 \$, provenant des redevances sur les revenus des parcs et baux éoliens de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent, soit :

Répartition des redevances de l'Énergie BSL			
RFU de sept. 2016 pour versement de 2017			
			2017
			(2e versement)
Revenus parcs et baux éoliens			80 000 \$
Création d'un Fonds de prévoyance	2,00%		1 600 \$
Création d'un Fonds territorial	1,89%		1 512 \$
Solde à distribuer entre les municipalités participantes			76 888 \$
		RFU	
		sept. 2016	
Municipalité de Les Méchins		73 637 676	3 251 \$
Municipalité de St-Jean de Cherbourg		9 658 963	426 \$
Municipalité de Grosses-Roches		24 771 008	1 094 \$
Municipalité de Sainte-Félicité		63 510 724	2 804 \$
Municipalité de Saint-Adelme		36 975 093	1 632 \$
Municipalité de Saint-René de Matane		65 425 778	2 888 \$
Municipalité de Sainte-Paule		31 386 299	1 386 \$
Ville de Matane		1 248 475 021	55 114 \$
<i>Municipalité de Saint-Léandre</i>	1	<i>31 779 940</i>	<i>- \$</i>
Municipalité de Saint-Ulric		126 422 239	5 581 \$
Municipalité de Baie-des-Sables		51 495 325	2 273 \$
TNO - Rivière-Bonjour		9 953 900	439 \$
		1 773 491 966	
Total des municipalités participantes		1 741 712 026	76 888 \$
1 Municipalité non participante			

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC soit et est autorisée à verser les montants aux municipalités participantes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7-01-18

ENTÉRINER LETTRE D'APPUI AU RÉSEAU DES VILLES INNOVANTES DE L'EST-DU-QUÉBEC – PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE ENTENTE SECTORIELLE EN INNOVATION POUR LA RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le Réseau des villes innovantes de l'Est-du Québec (RVIEQ) a confié le mandat à la Société de promotion économique de Rimouski (SOPER) de préparer et de soumettre au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) un projet d'entente sectorielle en innovation pour la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE cette entente destinée aux projets innovants constituera un levier important pour le développement de nos entreprises, en soutenant leur compétitivité par l'amélioration de leurs produits, leurs processus et procédés, tout en favorisant la création d'emplois et les partenariats;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie est d'avis qu'un tel projet aura assurément des impacts positifs sur l'attractivité de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière au projet, attendue de la part de la MRC, n'est pas confirmée mais estimée à, au plus, 1 000 \$/an pendant trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie entérine la lettre d'appui à l'initiative du Réseau des villes innovantes de l'Est-du-Québec et confirme son intention de participer financièrement au projet de développement d'une entente sectorielle en innovation qui sera soumis au FARR pour l'obtention d'une aide financière;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie, advenant l'acceptation du projet par le comité FARR, confirmera sa contribution financière lorsque les montants requis auront été établis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8-01-18

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

CONSIDÉRANT QUE le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;*

CONSIDÉRANT QUE le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

CONSIDÉRANT QUE par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

CONSIDÉRANT QUE la « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Véronique Lamarre et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie demandent au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 9-01-18

DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal desservies par le réseau Internet;

CONSIDÉRANT QUE la faible densité de la population des municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

CONSIDÉRANT QUE les réseaux de télécommunications cellulaire et d'Internet haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a lancé un programme de financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que des projets d'Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE *Québec Branché* était un programme adapté aux télécommunicateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie demandent au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10-01-18

DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE POUR LES PROJETS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

CONSIDÉRANT QUE la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

CONSIDÉRANT QUE le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projets de développement de téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11-01-18

APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENCES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz (NO. SLPB 005-17)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

CONSIDÉRANT QUE le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

CONSIDÉRANT QUE le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

CONSIDÉRANT QUE par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

CONSIDÉRANT QU'avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12-01-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR UN PROJET INTERNET PAR WIFI DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a déposé, le 1^{er} novembre 2017, une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs, et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000 \$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de 385 000 \$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie signifient leur intérêt à faire partie du projet de réseau Internet Wifi piloté par la MRC de Témiscouata;

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie demandent aux municipalités intéressées de s'engager, par résolution, à verser annuellement un montant maximum de 300 \$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet;

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie demandent aux municipalités intéressées de s'engager, par résolution, à verser, une seule fois, une contribution maximale de 2 500 \$ qui sera mis dans un fonds de remplacement géré par un organisme sans but lucratif qui sera créé en 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 13-01-18

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE POUR LE PROJET DE WIFI DANS LES RUES DES PÉRIMÈTRES URBAIN DES MUNICIPALITÉS N'AYANT PAS DE RÉSEAU CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a déposé, le 1^{er} novembre 2017, une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs, et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000 \$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de 385 000 \$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du Conseil de la MRC de La Matanie nomment monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, en tant que représentant pour la logistique pour les municipalités qui auront adhéré au projet de réseau Internet Wifi piloté par la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 14-01-18

PARTICIPATION DE LA MRC DE LA MATANIE AU PROJET « STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INTELLIGENT DES TERRITOIRES POUR LES ENTREPRISES DE PRODUCTION DE BIENS-INDICES »

CONSIDÉRANT la proposition du MESI de faire établir pour le territoire des MRC du Bas-Saint-Laurent, et en partenariat avec celles-ci, l'indice de complexité économique (ICÉ) basée sur les travaux de Hausmann (Harvard University, Center for International Development) et Hidalgo (Massachusetts Institute of Technology [MIT]);

CONSIDÉRANT QUE ce modèle a pour but de déceler le potentiel de prospérité économique de façon scientifique des organisations existantes sur le plan de l'innovation de nouveaux produits et de réseautage et d'identifier les futures classes de produits qui favoriseront la vitalité territoriale et la création de richesse de façon durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à établir la cartographie des biens produits sur un territoire donné et des biens qui n'existent pas mais qui pourraient être fabriqués par une entreprise ou plusieurs entreprises, ce qui permet de déceler les opportunités d'affaires entre les entreprises existantes et d'identifier les futurs biens à produire;

CONSIDÉRANT les échanges entre des représentants du ministère de l'Économie, de la Science, et de l'Innovation (MESI) – direction régionale du Bas-Saint-Laurent, des MRC, CLD et SADC du secteur Est, soit La Matanie, La Matapédia, La Mitis et Rimouski-Neigette, lesquelles constitueront la phase 1 du projet du MESI pour le Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE pour le concept de l'indice de complexité, l'espace des biens et ses connexions sont déterminés par une étude scientifique basée sur les données des exportations mondiales d'environ 200 pays sur 55 ans, que l'ICÉ d'une classe de produits varie entre -3 (faible complexité) et 3 (forte complexité);

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la démarche seront représentés par une cartographie pour chaque territoire de MRC, démontrant les compétences territoriales en terme de capacité et possibilité de production, les complémentarités et les noyaux de RH sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE pendant le mandat (entre 6 et 8 mois), chaque MRC devra désigner un responsable pour coordonner les dates de rencontres (logistique), fournir le plus de renseignements possibles sur les entreprises de production de biens du territoire (5 employés et plus), supporter l'équipe de MCD inc. pour l'obtention de rendez-vous des visites d'entreprises (entre 5-10 %), valider et faire approuver les listes (entreprises, produits, nombre d'employés) et faire approuver les orientations de la production des cartographies (paramètres du simulateur);

CONSIDÉRANT QUE la proposition de financement entre les partenaires de la phase 1, soit les MRC de l'Est du Bas-Saint-Laurent et le MESI :

MRC	Nbr entreprise	Frais d'analyse	Frais déplacement	Bottin de prospection	Total	PADS (MESI) 50 %	FDT 20%	MRC 30 %
La Matapédia	52	18 200 \$	2 125 \$	8 000 \$	28 325 \$	14 163 \$	5 665 \$	8 498 \$
La Matanie	55	19 250 \$	2 125 \$	8 000 \$	29 375 \$	14 688 \$	5 875 \$	8 813 \$
La Mitis	45	15 750 \$	2 125 \$	8 000 \$	25 875 \$	12 938 \$	5 175 \$	7 763 \$
Rimouski-Neigette	104	36 400 \$	2 125 \$	8 000 \$	46 525 \$	23 263 \$	9 305 \$	13 958 \$
Grand-total	256	89 600 \$	8 500 \$	32 000 \$	130 100 \$	65 050 \$	26 020 \$	39 030 \$

CONSIDÉRANT QUE les frais récurrents suivants devront être assumés par les partenaires des territoires des MRC :

MRC	An 1 *			An 2 et suivantes		
	Base Rabais programme rétro-action (40%)	Alerte opportunités Rabais programme rétro-action (40%)	Total	Base/année	Option alerte d'opportunités	Total
La Matapédia	3 420 \$	1 714 \$	5 134 \$	5 700 \$	2 856 \$	8 556 \$
La Matanie	3 420 \$	1 714 \$	5 134 \$	5 700 \$	2 856 \$	8 556 \$
La Mitis	2 700 \$	1 354 \$	4 054 \$	4 500 \$	2 256 \$	6 756 \$
Rimouski-Neigette	5 400 \$	2 700 \$	8 100 \$	9 000 \$	4 500 \$	13 500 \$
Sous-total	14 940 \$	7 481 \$	22 421 \$	24 900 \$	12 468 \$	37 368 \$
Cartographie globale des 4 MRC	7 740 \$	4 644 \$	12 384 \$	12 900 \$	7 740 \$	20 640 \$
Grand-total	22 680 \$	12 125 \$	34 805 \$	37 800 \$	20 208 \$	58 008 \$

CONSIDÉRANT QUE tous les partenaires ont démontré de l'intérêt et reconnu la pertinence du projet, que la direction régionale est disposée à contribuer à 50 % du projet et que la demande d'aide financière doit être autorisée par le ministre de l'Économie, de la Science, et de l'Innovation, et ce, avant la fin de l'exercice budgétaire se terminant le 31 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie confirme au MESI et aux autres MRC son acceptation de participer au projet dont le montant total est évalué à 130 100 \$, soit 29 375 \$ pour La Matanie et à son financement à 50 %, soit 14 688 \$, selon le tableau proposé;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie confirme au MESI et aux autres MRC son acceptation de participer au financement des frais récurrents, notamment 5 134 \$ pour la 1^{re} année, selon le tableau proposé, en collaboration avec les partenaires du développement économique de son territoire;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie suggère aux MRC que le projet soit également transmis au CRD pour l'obtention de financement par le Fonds éolien pour les projets régionaux BSL étant donné que ce projet touchera l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent;

QUE le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 15-01-18

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS ÉOLIEN BSL DU COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT POUR LE PROJET « STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INTELLIGENT DES TERRITOIRES POUR LES ENTREPRISES DE PRODUCTION DE BIENS-INDICES »

CONSIDÉRANT QUE quatre MRC et organisations économiques de l'Est du Bas-Saint-Laurent (La Matapédia, La Matanie, La Mitis, Rimouski-Neigette) travaillent à l'implantation d'une stratégie de développement économique intelligent des territoires pour les entreprises de production de biens;

CONSIDÉRANT QUE le projet devrait être proposé à quatre autres MRC de l'Ouest du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce projet est conditionnelle à l'obtention d'un financement du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT QUE les MRC doivent investir une somme équivalente à 50 % du coût du projet, soit 65 050 \$;

CONSIDÉRANT QUE les MRC du Bas-Saint-Laurent disposent d'un fonds éolien régional pouvant servir à appuyer des projets collectifs ayant un impact sur l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce projet aura un impact sur les quatre MRC de l'Est du Bas-Saint-Laurent et ultérieurement sur les quatre MRC de l'Ouest du Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent de contribuer au projet par l'entremise du Fonds éolien BSL pour un financement de 65 050 \$, soit 50 % des coûts prévus dans le but d'implanter une stratégie de développement économique intelligent des territoires pour les entreprises de production de biens au Bas-Saint-Laurent

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-01-18

UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS) – FINANCEMENT DES JEUX DU QUÉBEC POUR LA RÉGION DE L'EST-DU-QUÉBEC POUR 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent, gestionnaire du programme des Jeux du Québec pour la région de l'Est-du-Québec, a sollicité l'ensemble des MRC de l'Est-du-Québec afin de poursuivre leur partenariat au programme;

CONSIDÉRANT QUE le programme des Jeux du Québec est un programme sportif multidisciplinaire axé sur la compétition et qui rejoint annuellement entre 1 500 et 2 000 jeunes au niveau régional, et ce, dans 36 disciplines sportives;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée aux MRC est calculée au prorata de la participation des jeunes aux Finales provinciales des Jeux, dont un montant de 539 \$ pour la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, en novembre 2017, il a été recommandé que chaque territoire de MRC contribue financièrement pour 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Véronique Lamarre et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie accepte de verser à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS), gestionnaire du programme des Jeux du Québec pour la région de l'Est du Québec, une contribution financière de 539 \$ pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 17-01-18

DEMANDE À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLS) – PROJET « PAPERS »

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) est à implanter, dans chacune des MRC de la région, le projet « PAPERS »;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à répertorier les parcs de chaque municipalité et à saisir les différentes données dans une plate-forme Web;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un outil intéressant pour le développement, le suivi et l'entretien des parcs;

CONSIDÉRANT QUE le service est gratuit et que c'est l'URLS qui se charge de visiter les parcs et de saisir les données;

CONSIDÉRANT QUE l'URLS souhaite procéder une MRC à la fois sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la ville de Matane a indiqué son intérêt, que la demande doit être formulée à l'URLS par la MRC de La Matanie et confirmée par résolution de chacune des municipalités qui souhaitent le déploiement de ce projet sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être transmise pour que les municipalités intéressées puissent bénéficier de ce service dès l'été 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de La Matanie signifie à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) son intérêt à participer au projet PAPERS dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 18-01-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 NOVEMBRE 2017 AU 11 JANVIER 2018 – *SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE*

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017-2018 au montant de 22 627,29 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 340,60 \$, les salaires payés du 12-11-2017 au 6-01-2018 au montant de 59 173,84 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 13 256,61 \$, représentant un grand total de 96 398,34 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 novembre 2017 au 11 janvier 2018 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 19-01-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 NOVEMBRE 2017 AU 11 JANVIER 2018 – *SERVICE D'URBANISME*

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017-2018 au montant de 1 110,34 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 465,39 \$, les salaires payés du 12-11-2017 au 6-01-2018 au montant de 60 493,31 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 12 153,96 \$, représentant un grand total de 75 223,00 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 novembre 2017 au 11 janvier 2018 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 20-01-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 NOVEMBRE 2017 AU 11 JANVIER 2018 – *SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE*

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017-2018 au montant de 22 896,52 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 481,52 \$, les salaires payés du 12-11-2017 au 6-01-2018 au montant de 81 244,64 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 9 639,42 \$, représentant un grand total de 116 262,10 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 novembre 2017 au 11 janvier 2018 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 21-01-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 NOVEMBRE 2017 AU 11 JANVIER 2018 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017-2018 au montant de 259,96 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 426,66 \$, les salaires payés du 12-11-2017 au 6-01-2018 au montant de 30 490,93 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 269,20 \$, représentant un grand total de 38 446,75 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 novembre 2017 au 11 janvier 2018 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 22-01-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 NOVEMBRE 2017 AU 11 JANVIER 2018 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS / FIDUCIES COSMOSS ET SANAM

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017-2018 au montant de 85 888,99 \$, la liste des chèques émis au montant de

93 178,37 \$, les salaires payés du 12-11-2017 au 6-01-2018 au montant de 137 205,13 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 26 774,73 \$, représentant un grand total de 343 047,22 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 novembre 2017 au 11 janvier 2018 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017-2018 au montant de 6 806,61 \$, la liste des chèques émis au montant de 5 046,57 \$, les salaires payés du 12-11-2017 au 6-01-2018 au montant de 26 734,40 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 675,99 \$, représentant un grand total de 42 263,57 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 novembre 2017 au 11 janvier 2018 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 23-01-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 NOVEMBRE 2017 AU 11 JANVIER 2018 – TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017-2018 au montant de 68 615,03 \$, la liste des chèques émis au montant de 753,18 \$, les salaires payés du 12-11-2017 au 6-01-2018 au montant de 5 632,80 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 470,94 \$, représentant un grand total de 76 471,95 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 novembre 2017 au 11 janvier 2018 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 24-01-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 NOVEMBRE 2017 AU 11 JANVIER 2018 – TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2017-2018 au montant de 1 139,67 \$, la liste des chèques émis au montant de

794,11 \$, les salaires payés du 12-11-2017 au 6-01-2018 au montant de 3 563,92 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 660,52 \$, représentant un grand total de 6 158,22 \$ pour la période du 17 novembre 2017 au 11 janvier 2018 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 25-01-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 17 NOVEMBRE 2017 AU 11 JANVIER 2018 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 12-11-2017 au 6-01-2018 au montant de 1 249,96 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 314,22 \$, représentant un grand total de 1 564,18 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 17 novembre 2017 au 11 janvier 2018 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 26-01-18

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT À LA TENUE À JOUR ET À L'ÉQUILIBRATION DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MATANIE ET DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE AINSI QUE DES FRAIS RELIÉS AUX MATRICES GRAPHIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2018 :

SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MRC DE LA MATANIE	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-150-00-141 à 02-150-00-200 et 02-150-10-141 à 02-150-10-200)	497 320 \$
Frais de déplacement (02-150-00-310 et 02-150-10-310)	10 500 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-150-00-429, 02-150-00-514, 02-150-00-521, 02-150-00-689, 02-150-00-331, 02-150-00-681, 02-150-00-522, 02-150-00-321, 02-150-00-660 et 02-150-00-524)	16 580 \$
Fret et messagerie (02-150-00-322)	300 \$
Avis publics (02-150-00-339)	580 \$
Frais d'inscription et de cotisation (02-150-00-494 et 02-150-00-499)	10 140 \$
Honoraires professionnels (02-150-00-410)	2 000 \$
Contrat du support annuel et mise à jour des licences (02-150-00-414 et 02-150-01-524)	33 730 \$
Contrat de gérance (02-150-00-418 et 02-150-10-418)	261 930 \$
Frais d'enregistrement (02-150-00-497 et 02-150-10-497)	3 450 \$
Location et entretien véhicule/équipement (02-150-00-515 et 02-150-00-525)	7 490 \$
Fournitures et équipements de bureau (02-1500-670 et 02-150-00-690)	1 700 \$
Frais annuels matrices graphiques (02-151-00-414 à 02-151-00-529)	77 060 \$
SOUS-TOTAL :	922 780 \$
SERVICE DE LE DETTE :	
Remboursement capital (03-210-17-000)	12 500 \$
Remboursement intérêts (02-911-17-831)	1 180 \$
SOUS-TOTAL :	13 680 \$
GRAND TOTAL – Service d'évaluation foncière et des frais reliés aux matrices graphiques de la MRC de La Matanie :	936 460 \$

RÉSOLUTION 27-01-18

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT À L'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2018 :

SERVICE D'URBANISME	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-659-00-141 à 02-659-00-200, 02-659-01-141 à 02-659-01-200, 02-659-03-141 à 02-659-03-200 et 02-659-20-141 à 02-659-20-200)	304 520 \$
Frais de déplacement (02-659-00-310, 02-659-01-310 et 02-659-20-310)	4 030 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-659-00-429, 02-659-00-514, 02-659-00-521, 02-659-00-689, 02-659-00-331, 02-659-00-681, 02-659-00-522, 02-659-00-321, 02-659-00-660 et 02-659-00-524)	12 460 \$
Fret et messagerie (02-659-00-322)	50 \$
Avis publics (02-659-00-339 et 02-659-20-339)	500 \$
Services et honoraires professionnels (02-659-20-410)	\$
Frais d'inscription et de cotisation (02-659-00-494, 02-659-00-499, 02-659-20-494 et 02-659-20-499)	3 690 \$
Contrat du support annuel de logiciels (02-659-00-523 et 02-659-20-524)	7 940 \$
Frais d'enregistrement (02-659-00-497)	100 \$
Entretien véhicule/équipement (02-659-00-525 et 02-659-01-524)	2 230 \$
Fournitures et équipement de bureau, abonnement et publication (02-659-00-670, 02-659-00-690, 02-659-00-341 et 02-659-20-670)	3 630 \$
GRAND TOTAL – Service d'urbanisme :	339 150 \$

RÉSOLUTION 28-01-18

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018 POUR LE SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2018 :

SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur (02-225-00-141 à 02-225-00-250, 02-225-09-141 à 02-225-09-200, 02-225-10-141 et 02-225-10-200)	487 346 \$
Frais de déplacement et de subsistance (02-225-00-310, 02-225-01-310, 02-225-10-310 et 02-225-10-320)	27 000 \$

Cotisations, associations, inscriptions	
(02-225-00-494 et 02-225-00-499)	2 868 \$
Fournitures de bureau, messagerie, frais médicaux et permis classe 4A et soutien et entretien logiciel, fournitures diverses en prévention	
(02-225-00-670, 02-225-00-322, 02-225-00-691, 02-225-00-523 et 02-225-01-643)	11 019 \$
Radio/communications et communications partagées	
(02-225-00-332 et 02-225-00-333)	22 381 \$
Avis publics	
(02-225-00-339)	1 000 \$
Service incendie entraide	
(02-225-00-422)	10 000 \$
Entretien et réparation véhicules, immatriculations et essence et huile	
(02-225-00-527, 02-225-00-528 et 02-225-00-631)	46 827 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, achat de timbres, fournitures pour bâtiment.	
(02-225-00-321, 02-225-00-331, 02-225-00-514, 02-225-00-521, 02-225-00-522, 02-225-00-524, 02-225-00-681, 02-225-01-429, 02-225-01-660 et 02-225-00-689)	12 460 \$
Assurance incendie	
(02-225-00-429)	23 300 \$
Honoraires professionnels, services professionnels incendie et de formation	
(02-225-00-413, 02-225-00-442 et 02-225-00-454)	16 653 \$
Location de casernes, location terrain communication	
(02-225-00-511 et 02-225-01-512)	38 193 \$
Entretien et réparation des équipements, location d'équipements, produits chimiques, petits outils, vêtement et accessoires, vêtements de combats, fournitures diverses et électricité communication	
(02-225-00-513, 02-225-00-526, 02-225-00-635, 02-225-00-643, 02-225-00-650, 02-225-00-660, 02-225-01-681 et 02-225-01-650)	68 791 \$
SOUS-TOTAL :	767 838 \$
SERVICE DE LA DETTE :	
Remboursement capital	
(03-210-02-000, 03-210-03-000, 03-210-05-000, 03-210-10-000, 03-210-12-000 et 03-210-15-000)	225 800 \$
Remboursement intérêts	
(02-911-02-831, 02-911-03-831, 02-911-05-831, 02-911-10-831, 02-911-12-831 et 02-911-15-831)	25 745 \$
SOUS-TOTAL :	251 545 \$
GRAND TOTAL – Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie :	1 019 383 \$

RÉSOLUTION 29-01-18

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT AU SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2018 :

SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-320-00-141 à 02-320-00-200 et 02-320-01-141 à 02-320-01-200)	242 050 \$
Frais de déplacement (02-320-00-310 et 02-320-01-310)	11 440 \$
Communications (02-320-00-332)	1 270 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-320-00-429, 02-320-00-514, 02-320-00-521, 02-320-00-689, 02-320-00-331, 02-320-00-681, 02-320-00-522, 02-320-00-321, 02-320-00-660 et 02-320-00-524)	12 460 \$
Avis publics (02-320-00-339)	530 \$
Assurance génie civil (02-320-01-429)	270 \$
Frais d'inscription et de cotisation (02-320-00-494 et 02-320-00-499)	7 230 \$
Entretien des équipements, petits outils et vêtements et accessoires (02-320-00-523, 02-320-00-643 et 02-320-00-650)	5 210 \$
Fournitures et équipements de bureau, publications (02-320-00-670, 02-320-00-690 et 02-320-00-341)	4 460 \$
SOUS-TOTAL :	284 920 \$
SERVICE DE LA DETTE :	
Remboursement capital sur billets numérisation des matrices graphiques (03-210-16-000)	10 505 \$
Intérêts sur billets numérisation des matrices graphiques (02-911-16-831)	680 \$
SOUS-TOTAL :	11 185 \$
GRAND TOTAL – Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie :	296 105 \$

RÉSOLUTION 30-01-18

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018 POUR LA MRC DE LA MATANIE EN RAPPORT AU FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2018 :

FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE	
Salaires, avantages sociaux et contribution de l'employeur (02-690-00-141 à 02-690-00-200 et 02-690-10-141 à 02-690-10-200)	15 570 \$
Frais de déplacement (02-690-00-310)	250 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment. (02-690-00-429, 02-690-00-514, 02-690-00-521, 02-690-00-689, 02-690-00-331, 02-690-00-681, 02-690-00-522, 02-690-00-321, 02-690-00-660 et 02-690-00-524)	8 320 \$
Honoraires professionnels (02-690-00-413)	1 750 \$
Contrat du support annuel du logiciel et frais d'enregistrement (02-690-00-459 et 02-690-00-497)	1 670 \$
Remises au MRNF (02-690-00-970 et 02-690-10-970)	24 340 \$
GRAND TOTAL – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie :	51 900 \$

RÉSOLUTION 31-01-18

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018 EN RAPPORT AUX COMPÉTENCES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2018 :

MRC DE LA MATANIE	
SALAIRES, AVANTAGES SOCIAUX ET CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR	
Conseil des maires (02-110-00-141 à 02-110-00-200)	112 790 \$
Gestion financière et administrative (02-130-00-141 à 02-130-20-200)	454 910 \$
Gestion du personnel (02-160-00-141 à 02-160-00-200)	2 690 \$
Gestion Édifice de La Matanie (02-170-00-141 à 02-170-00-200)	9 760 \$
Schéma de couverture de risques (02-222-00-141 à 02-222-00-200)	36 060 \$
Transport collectif (02-360-00-141 à 02-360-10-200)	36 460 \$

Transport adapté	
(02-370-00-141 à 02-370-10-200)	47 360 \$
Matières résiduelles	
(02-450-00-141 à 02-450-01-200)	23 270 \$
Gestion des cours d'eau	
(02-460-00-141 à 02-460-00-200)	24 020 \$
Gestion des boues de fosses septiques	
(02-490-00-141 à 02-490-00-200)	6 730 \$
Fiducie COSMOSS	
(02-590-00-141 à 02-590-35-200)	154 390 \$
Démarche MADA	
(02-591-00-141 à 02-591-00-200)	16 450 \$
Fiducie SANAM	
(02-592-00-141 à 02-592-00-00)	51 715 \$
Démarche PFM	
(02-593-00-141 à 02-593-00-200)	23 180 \$
Aménagement du territoire	
(02-610-00-141 à 02-610-00-200)	163 520 \$
Développement du territoire	
(02-620-00-141 à 02-620-01-200)	149 880 \$
Développement économique	
(02-621-00-141 à 02-621-00-200)	149 560 \$
Développement et promotion touristique	
(02-622-00-141 à 02-622-10-200)	76 550 \$
Programmes domiciliaires	
(02-630-00-141 à 02-630-00-200)	25 120 \$
SOUS-TOTAL :	1 564 415 \$
FRAIS DE DÉPLACEMENT ET VIGNETTES DE STATIONNEMENT	
Conseil des maires	
(02-110-00-310)	4 000 \$
Administration	
(02-130-00-310)	4 800 \$
Vignettes de stationnement	
(02-190-00-310)	4 790 \$
Schéma de couverture de risques	
(02-222-00-310)	250 \$
Transport collectif	
(02-360-00-310)	740 \$
Transport adapté	
(02-370-00-310)	940 \$
Matières résiduelles	
(02-450-00-310 et 02-450-01-310)	2 500 \$
Gestion des cours d'eau	
(02-460-00-310)	2 200 \$
Gestion des boues de fosses septiques	
(02-490-00-310)	100 \$
Fiducie COSMOSS	
(02-590-10-310 et 02-590-35-310)	20 700 \$
Démarche MADA	
(02-591-00-310)	655 \$
Fiducie SANAM	
(02-592-00-310)	1 000 \$
Démarche PFM	
(02-593-00-310)	1 064 \$
Aménagement du territoire	
(02-610-00-310)	2 500 \$
Développement du territoire	
(02-620-00-310)	3 500 \$
Développement économique	
(02-621-00-310)	3 000 \$

Développement et promotion touristique	
(02-622-00-310 et 02-622-10-310)	2 740 \$
Programmes domiciliaires	
(02-630-00-310)	600 \$
Réseau inforoute	
(02-800-00-310)	330 \$
SOUS-TOTAL :	56 409 \$
CONTRATS	
Assurances générales	
(02-170-00-429, 02-190-00-429, 02-370-01-429 et 02-622-00-429)	15 780 \$
Entretien & soutien technique appareils informatiques et inforoute, ascenseur, système d'alarme	
(02-170-00-459, 02-190-00-523, 02-370-00-523, 02-800-00-334, 02-800-00-520 et 02-800-00-521)	33 000 \$
Location de véhicule et d'équipements : photocopieur, balance postale et oblitérateur, conteneur	
(02-170-00-516, 02-190-00-514 et 02-622-10-515)	10 360 \$
Entretien ménager	
(02-170-00-521, 02-190-00-521, et 02-622-10-521)	39 410 \$
Honoraires professionnels/Frais de gestion	
(02-130-00-413, 02-170-00-400, 02-160-00-410, 02-190-00-414, 02-190-00-415, 02-222-00-419, 02-590-30-452, 02-590-35-410, 02-591-00-410, 02-593-00-410, 02-610-00-419, 02-620-01-419, 02-621-00-400, 02-622-00-419, 02-622-10-411, 02-630-00-400, 02-800-00-414 et 02 800-01-414)	210 904 \$
Autobus et taxis	
(02-370-00-459, 02-370-01-459, 02-370-02-459, 02-360-00-459 et 02-360-00-493)	470 080 \$
Vidanges des boues et fosses septiques	
(02-490-00-459)	240 960 \$
SOUS-TOTAL :	1 020 494 \$
ENTENTES AVEC D'AUTRES ORGANISMES	
Ville de Matane	
Taxes municipales et scolaires	
(02-170-00-499 et 02-190-00-689)	9 640 \$
SOUS-TOTAL :	9 640 \$
SERVICE DE LA DETTE	
Remboursement capital sur billets	
(03-210-04-000, 03-210-13-000, 03-210-14-000 et 03-210-18-000)	155 800 \$
Intérêts sur billets	
(02-911-04-831, 02-911-13-831, 02-911-14-831 et 02-911-18-831)	70 880 \$
Intérêts et frais bancaires	
(02-919-00-895)	500 \$
SOUS-TOTAL :	227 180 \$
UTILITÉS PUBLIQUES	
Téléphones, systèmes de communication, cellulaires et internet	
(02-170-00-331, 02-190-00-331, 02-360-00-331, 02-360-00-335, 02-370-00-331, 02-590-30-331, 02-622-00-331 02-800-00-334 et 02-800-10-335)	14 190 \$
Électricité	
(02-170-00-681 et 02-190-00-681)	36 630 \$
SOUS-TOTAL :	50 820 \$
ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES	
Entretien du bâtiment et déneigement	
(02-170-00-522, 02-190-00-522 et 02-170-00-523)	21 620 \$
SOUS-TOTAL :	21 620 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Achat de timbres, fret et marchandise (02-190-00-321 et 02-190-00-322)	4 090 \$
Cotisations, associations, inscriptions (02-110-00-499, 02-130-00-494, 02-130-00-499, 02-190-00-494, 02-360-00-499, 02-370-00-494, 02-370-00-499, 02-450-00-494, 02-450-00-499, 02-460-00-494, 02-460-00-499, 02-590-10-499, 02-590-35-499, 02-610-00-494, 02-610-00-499, 02-620-00-499, 02-621-00-494, 02-621-00-499, 02-622-00-494, 02-622-00-499 et 02-622-10-499)	46 770 \$
Fournitures/équipements de bureau, fournitures pour bâtiment, entretien d'équipements, vêtements et accessoires, frais d'enregistrement, frais de véhicule de service et demande de permis (02-170-00-660, 02-190-00-660, 02-190-00-670, 02-190-00-690, 02-360-00-670, 02-370-00-670, 02-450-00-670, 02-450-01-670, 02-460-00-643, 02-460-00-670, 02-590-30-670, 02-590-35-670, 02-591-00-670, 02-592-00-670, 02-593-00-670, 02-610-00-415, 02-610-00-670, 02-610-00-690, 02-620-00-670, 02-621-00-670, 02-621-00-690, 02-622-00-670, 02-622-00-690, 02-622-10-650, 02-622-10-670, 02-190-00-524, 02-450-00-524, 02-460-00-524, 02-460-00-529, 02-610-00-524, 02-622-00-523, 02-170-00-497, 02-130-00-525, 02-610-00-525, 02-800-01-414 et 02-460-01-499)	122 733 \$
Publicité et don, contribution financière, journaux et revues, relations et avis publics, réception civique, relation de travail, animation diverse, communications et objets promotionnels (02-110-00-349, 02-130-00-493, 02-170-00-339, 02-160-00-416, 02-190-00-330, 02-190-00-339, 02-190-00-341, 02-190-00-349, 02-190-00-493, 02-190-01-459, 02-360-00-342, 02-370-00-342, 02-450-00-339, 02-450-00-342, 02-590-30-493, 02-590-35-339, 02-591-00-493, 02-592-00-349, 02-593-00-493, 02-610-00-339, 02-610-00-341, 02-610-00-349, 02-610-00-493, 02-620-00-339, 02-620-00-349, 02-620-01-419, 02-620-01-493, 02-621-00-339, 02-622-00-345 et 02-622-00-349)	147 535 \$
SOUS-TOTAL :	321 128 \$
GRAND TOTAL – MRC de La Matanie :	3 271 706 \$

RÉSOLUTION 32-01-18

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018 POUR LES TPI DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2018 :

TPI DE LA MRC DE LA MATANIE	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur (02-629-00-141 à 02-629-00-200, 02-629-02-141 à 02-629-02-200 et 02-629-04-141 à 02-629-04-200)	54 530 \$
Frais de déplacement (02-629-00-310, 02-629-02-310 et 02-629-04-310)	1 640 \$

Cotisations, associations, assurances, inscriptions, abonnements, publicité et dons (02-629-00-494, 02-629-04-429, 02-629-09-349 et 02-629-09-494)	10 510 \$
Fournitures de bureau, entretien équipement et terrain, matériel de signalisation et soutien et entretien logiciel (02-629-00-670, 02-629-00-649, 02-629-09-522, 02-629-09-525 et 02-629-09-670)	4 100 \$
Communications – SPOT (02-629-09-332)	230 \$
Avis publics (02-629-00-339 et 02-629-09-339)	1 000 \$
Services professionnels, techniques et de planification (02-629-00-413, 02-629-02-400, 02-629-00-411 et 02-629-04-400)	5 710 \$
Électricité – Carrefour de La Matanie (02-629-09-681)	500 \$
Déneigement (02-629-00-516)	2 750 \$
Voirie exceptionnelle (02-629-00-495)	9 100 \$
Travaux d'aménagement (02-629-00-490)	132 730 \$
Compensation aux municipalités (02-629-00-950)	23 480 \$
Compensation aux organismes (02-629-00-970)	409 700 \$
Ristourne sur les profits (02-629-09-950)	0 \$
SOUS-TOTAL :	655 980 \$
SERVICE DE LA DETTE :	
Remboursement capital sur billets numérisation des matrices graphiques (03-210-16-000)	4 035 \$
Intérêts sur billets numérisation des matrices graphiques (02-911-16-831)	1 435 \$
SOUS-TOTAL :	5 470 \$
GRAND TOTAL – TPI de la MRC de La Matanie :	661 450 \$

RÉSOLUTION 33-01-18

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018 POUR LE TNO RIVIÈRE-BONJOUR

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de La Matanie a l'obligation légale d'autoriser toutes les dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a l'obligation légale d'émettre un certificat de disponibilité de crédit certifiant qu'il y a des fonds disponibles aux postes budgétaires mentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE les dépenses incompressibles suivantes et leur paiement soient autorisés pour l'année 2018 :

TNO RIVIÈRE-BONJOUR	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	
Salaires, avantages sociaux et contributions de l'employeur (02-610-00-141 à 02-610-00-200 et 02-610-03-141 à 02-610-03-200)	26 590 \$
Frais de déplacement (02-610-03-310)	150 \$
Honoraires professionnels (02-130-00-413, 02-320-00-411 et 02-610-00-411)	14 700 \$
Avis publics (02-190-00-339)	500 \$
Fournitures de bureau et matériel de signalisation (02-190-00-670 et 02-320-00-649)	2 635 \$
Promotion touristique (02-190-00-340)	2 000 \$
Sécurité publiques (02-210-00-441)	10 100 \$
Déneigement et entretien de la voirie (02-330-00433 et 02-32000-710)	11 500 \$
Collecte et transport déchets domestiques (02-451-10-446)	7 000 \$
Frais d'administration : assurance, location d'équipement administratif, entretien ménager, taxes municipales et scolaires, téléphone et fax, électricité, entretien du bâtiment, entretien des équipements informatiques, achat de timbres, fournitures pour bâtiment (02-190-00-321, 02-190-00-331, 02-190-00-429, 02-190-00-499, 02-190-00-514, 02-190-00-521, 02-190-00-522, 02-190-00-524, 02-190-00-660 et 02-190-00-681)	12 430 \$
Quote-part à la MRC de La Matanie : législation, gestion financière, schéma incendie, service régional sécurité incendie, aménagement du territoire, plan et réglementation d'urbanisme, inforoute, développement rural, conseil économique, inspection et émission des permis, cours d'eau, évaluation et numérisation des matrices graphiques (02-110-00-130, 02-130-00-140, 02-222-00-140, 02-225-00-140, 02-610-00-140, 02-610-10-140, 02-610-90-459, 02-620-00-000, 02-621-00-000, 02-659-00-140, 02-690-00-140, 02-800-00-140, 02-800-00-400 et 02-800-00-414)	50 549 \$
Intérêts et frais bancaires (02-919-00-895)	\$
GRAND TOTAL – TNO Rivière-Bonjour :	138 154 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 34-01-18

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2018-2019

CONSIDÉRANT l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de La Matanie concernant la gestion du *Fonds de développement des territoires* (FDT) pour le financement de toute mesure de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2018-2019, en fonction des objets notamment prévus à l'article 4 de l'entente, doit les déposer sur son site Web et les transmettre au Ministre, à titre informatif;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention sur lesquelles le Conseil de la MRC souhaite se concentrer pour la prochaine année ont été identifiées pour 2015-2016 sur la base d'exercices de concertation et en regard des enjeux qui sont importants pour la population et pour les élus;

CONSIDÉRANT QUE les priorités identifiées sont toujours d'actualité;

CONSIDÉRANT QUE les priorités d'intervention établies servent à orienter la façon dont le FDT est principalement utilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie adopte les Priorités d'intervention 2018-2019 dans le cadre de la gestion du *Fonds de développement des territoires* (FDT) et dépose l'information sur le site Internet de la MRC, lesquelles priorités sont :

1. La réalisation des mandats de la MRC au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
2. L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
3. Le soutien aux municipalités locales en expertises professionnelles ou pour établir des partages de services et de ressources humaines, matérielles et financières (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
4. Le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise incluant l'économie sociale et les coopératives et la promotion de l'entrepreneuriat;
5. Le soutien au développement rural dans le territoire de la MRC;
6. Le soutien au développement, à l'accueil et à la promotion touristique;
7. Le développement de créneaux d'excellence qui contribuent au positionnement de La Matanie, notamment le secteur maritime, l'imagerie numérique et la culture, l'éolien, l'agriculture, la forêt et le tourisme;
8. La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants :
 - pour améliorer ou offrir des milieux de vie sécuritaire et de qualité, notamment dans les domaines social, culturel, touristique, agricole, économique, technologiques, environnemental et de la mobilité de la population;
 - pour viser l'attraction et la rétention de la ressource humaine (nouveaux arrivants et natifs) et répondre aux enjeux du vieillissement de la population;
 - pour encourager l'implication sociale, la solidarité et l'inclusion sociale;
 - pour développer, diversifier et consolider l'économie du milieu;
 - pour favoriser l'émergence d'une économie plus verte basée sur les principes des 3RV, de l'économie circulaire et contrer les changements climatiques et leurs impacts;
 - pour faire connaître et exploiter de manière durable nos richesses naturelles;
 - pour mettre en valeur nos paysages et notre patrimoine.

DE transmettre la présente résolution à madame Maryse Malenfant, directrice régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et représentante du Ministre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 35-01-18

TÉLÉCOMMUNICATIONS – REDISTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET FACTURATION POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE le réseau de communication commun des MRC de La Matanie, de La Mitis et de La Matapédia, mis en place par les MRC pour les services de sécurité incendie de leur territoire, est aussi utilisé aussi par les services ambulanciers qui desservent les territoires des trois MRC et que le CAUREQ est mandataire de l'Agence de la santé et des services sociaux pour la conclusion de l'entente de partage des coûts pour le secteur de la santé;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 198-03-12 autorisant la conclusion de l'entente relative à la radiocommunication entre avec les MRC de La Matanie, de La Mitis et de La Matapédia, cette dernière étant mandatée pour conclure l'entente avec le CAUREQ pour et au nom des trois MRC;

CONSIDÉRANT QUE des frais communs de fonctionnement sont partagés entre les territoires des trois MRC, au prorata des populations de chacune d'elle;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la santé contribue à 65 % au partage des frais de fonctionnement et d'immobilisations et que, par conséquent, la MRC de La Matapédia, responsable de l'entente avec le CAUREQ et de la gestion du réseau de radiocommunication commun, a versé un montant total de 28 766,85 \$ à la MRC de La Matanie pour l'année 2017 et ce, en fonction du partage convenu;

CONSIDÉRANT QUE les frais de fonctionnement des équipements communs et de ceux reliés au territoire de la MRC de La Matanie, sont repartis entre les services de sécurité incendie en proportion de la population desservie, soit :

66,5 %	Ville de Matane
26,1 %	Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie
7,4 %	Saint-Ulric

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés aux immobilisations sont établis en fonction des investissements d'immobilisation effectués par les services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document "Partage des frais du réseau de radiocommunication commun" établissant les montants de la contribution du secteur de la santé à redistribuer, de même que des frais à facturer à la municipalité de Saint-Ulric pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la redistribution du montant de 28 766,85 \$, soit le versement des montants à la ville de Matane et au SRSI de la MRC de La Matanie ainsi que la facturation des sommes dues à la municipalité de Saint-Ulric pour l'année 2017, comme suit :

Montant net à répartir pour 2017 : 28 766,85 \$

Remboursement :

- au SRSI de la MRC de La Matanie	21 550,84 \$
- à la ville de Matane	8 133,66 \$

Facturation des sommes dues :

- à la municipalité de Saint-Ulric	917,64 \$
------------------------------------	-----------

Total net 28 766,85 \$

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à procéder pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 36-01-18

EMBAUCHE DE MONSIEUR KARL TALBOT-OUELLET AU POSTE COMBINÉ DE TECHNICIEN ET ADJOINT TECHNIQUE EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 722-12-17 autorisant la création et l'affichage d'un poste combiné de technicien (classe II) et d'adjoint technique (classe I) en évaluation foncière;

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne et la recommandation de la directrice du service;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 564-10-17 concernant l'embauche de monsieur Karl Talbot Ouellet à titre d'employé surnuméraire pour les besoins du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de monsieur Karl Ouellet Talbot au poste combiné de technicien (classe II, échelon 1) et adjoint technique (classe I, échelon 4) en évaluation foncière, poste régulier temps complet, 32,5 heures/semaine ou 40 heures/semaine selon la saison;

QUE monsieur Karl Talbot Ouellet entrera en fonction au poste combiné à titre d'employé régulier temps complet à compter du 18 janvier 2018 et sera assujetti aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six (6) mois;

QUE la date du 2 octobre 2017 demeure la date de référence pour fins d'ancienneté, du calcul des vacances et de la progression d'échelons.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 37-01-18

EMBAUCHE DE MONSIEUR DYN0 PÉRIGNY AU POSTE DE CONSEILLER AUX ENTREPRISES ET EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 669-11-17 autorisant la création et l'affichage d'un poste de conseiller aux entreprises et en développement économique;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et les recommandations du comité transmises verbalement par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'embauche de monsieur Dyno Périgny au poste de conseiller aux entreprises et en développement économique, classe III échelon 6, poste régulier temps complet de 35 heures/semaine;

QUE monsieur Dyno Périgny entrera en fonction en date du 5 février 2018 et sera assujetti aux dispositions de la convention collective, notamment une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 38-01-18

EMBAUCHE DE MADAME ANNIE VEILLETTE AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN DÉVELOPPEMENT RURAL – REMPLACEMENT D’UN CONGÉ DE MATERNITÉ (SURNUMÉRAIRE)

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de prévoir le remplacement d’une conseillère en développement rural en raison d’un prochain congé de maternité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l’embauche de madame Annie Veillette, au poste surnuméraire de conseillère en développement rural dans le cadre d’un remplacement de congé de maternité, classe III échelon 1, poste régulier temps complet à 35 heures/semaine;

QUE madame Annie Veillette entrera en fonction de façon progressive à compter du 22 janvier 2018 et à temps complet à partir du 12 février 2018, celle-ci sera assujettie à une période de probation de six (6) mois conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 39-01-18

COSMOSS – AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE – DÉMARCHE D’ÉVALUATION PARTICIPATIVE POUR LA MISE EN PLACE D’UNE STRATÉGIE COMMUNE POUR OUTILLER LES CITOYENS (COMITÉ PRIORITÉ #1)

CONSIDÉRANT QU’à l’hiver 2014, les partenaires de La Table -9 mois/5 ans de la MRC de La Matanie ont réalisé une planification annuelle dans une perspective écosystémique en continuité avec les actions déjà mises en place au cours des années précédentes;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette planification, Avenir d’Enfants demande une évaluation participative et formative de la mise en œuvre des actions et des effets de certaines actions en lien avec les transformations souhaitées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d’entente à intervenir entre les membres du comité priorité #1 (rejoindre les personnes que l’on veut rejoindre et briser l’isolement) et monsieur Charles Hudon-Leduc, consultant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature de l’entente de service entre le comité priorité #1 et monsieur Charles Hudon-Leduc (ressource en évaluation), pour réaliser une démarche d’évaluation participative sur 3 ans de la *stratégie D : mise en place d’une stratégie commune pour outiller les citoyens*, selon les critères d’évaluation en lien avec les attentes d’Avenir d’enfants de la démarche COSMOSS;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, soient autorisées à signer les documents requis pour et au nom de la MRC de La Matanie à titre de fiduciaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 40-01-18

APPUI DE LA MRC DE LA MATANIE AU PROJET DE COMPLEXE AQUATIQUE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale de la ville de Matane a été construite en 1967;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement profite, en vertu d'une entente des infrastructures supralocales, à l'ensemble des citoyens de la MRC de La Matanie, soit près de 22 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est désuète et qu'elle ne répond plus aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT l'état précaire de la piscine municipale actuelle;

CONSIDÉRANT QU'une interruption des services de cette infrastructure serait dommageable pour l'initiation des jeunes enfants aux sports aquatiques;

CONSIDÉRANT QU'une interruption des activités de la piscine aurait un impact important sur la pratique d'activités physiques pour les nombreuses personnes âgées qui fréquentent cette infrastructure;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane souhaite construire un nouveau complexe aquatique répondant aux normes actuelles et aux besoins de sa population (familles, adultes, enfants et aînés);

CONSIDÉRANT QUE cette infrastructure est essentielle pour maintenir la vitalité des clubs sportifs aquatiques (Club Nautilus, club les Aqua-r-elles et club Les Capitaines du Cégep de Matane) qui ont représenté notre région de façon remarquable à l'échelle du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation importante de l'achalandage est envisagée avec la venue du nouveau complexe aquatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la ville de Matane dans sa demande d'aide financière pour le projet de Complexe aquatique de Matane déposée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 41-01-18

APPUI DE LA MRC DE LA MATANIE AU PROJET PRÉSENTÉ PAR L'ALT NUMÉRIQUE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS DU MOUVEMENT DESJARDINS

CONSIDÉRANT la volonté, l'implication et les réalisations des acteurs de La Matanie pour développer le créneau numérique, les technologies numériques constituant l'une des avenues porteuse pour le développement et la diversification économique du territoire;

CONSIDÉRANT le potentiel en lien avec la formation en multimédia, le DEC en animation 3D synthèse d'images offert par le Cégep de Matane et le Campus virtuel de formation synchrone le plus important du réseau collégial québécois;

CONSIDÉRANT QUE les démarches du Cégep de Matane ont permis la mise en place du Centre de développement et de recherche en imagerie numérique (CDRIN), sa reconnaissance et son accréditation par le gouvernement du Québec à titre de Centre collégial de transfert technologique (CCTT) dédié à l'imagerie numérique;

CONSIDÉRANT QUE le CDRIN a pour mission d'effectuer de la recherche, du développement et du transfert technologique auprès d'entreprises dans le domaine de l'imagerie numérique, notamment en réalité augmentée et en capture de mouvement dans son studio unique au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC de La Matanie ont déjà octroyé au Cégep de Matane, pour le CDRIN, une aide financière totalisant 265 000 \$ entre 2011 et 2014 et, qu'en conformité avec son Plan de diversification et de développement 2008-2011, ont financé, à ce jour, près de 175 000 \$ pour favoriser l'implantation de PHOS (5^e édition en 2017), un événement culturel annuel, initiative d'Espace F réalisée en collaboration avec le Cégep de Matane, consacré aux divers usages de l'image photographique dans plusieurs domaines de création artistique : arts visuels, arts numériques, performances et multimédia;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a également assumé la mise de fonds initiale de 100 000 \$, répartie sur trois ans pour L'ALT Numérique, un incubateur d'entreprises dédié aux nouvelles technologies et spécialisé en imagerie numérique qui a débuté ses activités en 2016 et est issu d'une volonté collective de différents acteurs du milieu, tels que la MRC de La Matanie, le Cégep de Matane, le CDRIN, la ville de Matane, la SADC de la région de Matane et Emploi-Québec, qui en ont permis son démarrage dans une synergie commune,

CONSIDÉRANT QUE le développement de *L'ALT Numérique Desjardins de la Matanie* a pour objectif de répondre au besoin de l'industrie de manière simple et concrète, de permettre la création d'entreprises et d'emplois ainsi que la rétention de talents dans notre région en misant sur nos principales forces, soit :

- le Cégep de Matane qui donne accès à plus de 300 étudiants en informatique, en animation 3D, en multimédia et en photographie, dont plus ou moins le tiers sont des finissants à chaque printemps;
- la grande proximité du CDRIN et de tout ce qui s'y rattache en termes de compétences et de possibilités de développement;

CONSIDÉRANT QUE la première stratégie numérique du gouvernement du Québec, annoncée en décembre 2017, vise à intensifier l'utilisation des outils numériques dans l'administration publique, dans les entreprises et dans les écoles et qu'une somme de 1,5 milliard de dollars sera consacrée à cette tâche au cours des cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le CDRIN et L'ALT Numérique se retrouvent par conséquent au cœur des priorités de développement du Québec et pourront jouer un rôle important dans le déploiement de cette stratégie;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par les partenaires du territoire et la pertinence du projet, La Matanie s'adresse au Mouvement Desjardins via l'appel de propositions du Fonds de développement des régions pour faire de L'ALT Numérique un moteur régional pour la création et le développement d'entreprises liées à ce secteur ciblé par le milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie, conscient des très grandes possibilités de développement que représentent les technologies numériques et du manque de ressources pour y parvenir, appuie sans réserve le projet présenté par l'ALT Numérique au Fonds de développement des régions du Mouvement Desjardins.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 42-01-18

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-01-020 de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière panne électrique, la majeure partie de la Municipalité a été plongée dans le noir sans électricité durant plus de 18 heures;

CONSIDÉRANT QUE lors de pannes électriques, autant en période estivale qu'hivernale, aucun lieu de rassemblement n'est disponible pour apporter de l'aide aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane est située sur les abords de la rivière Matane et, par conséquent, en zone inondable;

CONSIDÉRANT QU'il est malheureusement fort probable que de tels sinistres se reproduisent dans un futur rapproché;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane possède un centre communautaire pouvant servir de centre d'hébergement et de gestion de crise et que la mairie est le centre de coordination lors d'un déploiement des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT la nécessité et l'importance pour la Municipalité d'acquérir des génératrices pour alimenter chacun de ces édifices en situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la municipalité de Saint-René-de-Matane dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière pour l'achat d'équipements nécessaires à l'organisation de lieux d'accueil et de coordination afin d'assurer la sécurité des citoyens en situations d'urgence.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 43-01-18

APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT QUE la *Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités* précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT QU'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de Loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la Loi;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts liés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au ministre responsable de la région, au député de Matane-Matapédia et au président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 44-01-18

APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Francine Ouellet Leclerc et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 et signifie son appui auprès des Premiers ministres du Québec et du Canada;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au ministre des Finances, à la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre responsable de la région, au député de Matane-Matapédia et au président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 45-01-18

DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande de dons et commandites, soit :

- Club de nage synchronisée de Matane Les Aqua-r-Elles – Finale régionale des Jeux du Québec à Matane;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale de la MRC de La Matanie*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, via ladite politique :

- Club de nage synchronisée de Matane Les Aqua-r-Elles – Finale régionale des Jeux du Québec à Matane : 500 \$, volet Partenariat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 46-01-18

MADA – COMITÉ DE SUIVI POUR LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 622-10-13 autorisant la signature d'un protocole d'entente avec le ministre de la Santé et des Services sociaux concernant une aide financière maximale accordée de 50 000 \$ pour l'élaboration d'une *Politique des aînés* et de son plan d'action ainsi qu'une aide financière maximale de 10 800 \$ pour que le Carrefour action municipale accompagne la MRC de La Matanie dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA;

CONSIDÉRANT l'article 3.3 de l'entente, la MRC doit créer un comité de pilotage, ayant notamment pour objectif d'assurer l'élaboration d'une *Politique des aînés* et de son plan d'action, au sein duquel au moins deux (2) sièges sont réservés à deux (2) personnes représentatives du milieu de vie des personnes âgées et engagées dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des personnes désignées responsables du dossier aînés au comité de pilotage MRC (résolution numéro 298-05-14) qui deviendra le comité de suivi MRC de la démarche MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Véronique Lamarre et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes au comité de suivi MRC, ayant notamment pour objectif d'assurer le suivi de la *Politique des aînés de la MRC de La Matanie* et de son plan d'action :

- 1- M. Denis Santerre, préfet;
- 2- M^{me} Victoire Marin, responsable dossier aînés, MRC;
- 3- M^{me} Annie Veillette, responsable dossier aînés, Matane;
- 4- M^{me} Victorienne Gagné, responsable dossier aînés, Saint-Jean-de-Cherbourg;
- 5- M. Denis Santerre, responsable dossier aînés, Baie-des-Sables;
- 6- M^{me} Victoire Marin, responsable dossier aînés, Grosses-Roches;
- 7- M. Roger Vaillancourt, responsable dossier aînés, Saint-René-de-Matane;
- 8- M^{me} Sandra Bérubé, responsable dossier aînés, Sainte-Félicité;
- 9- M^{me} Martine Murray, représentante CISSS;
- 10- M. Martin Gilbert, directeur service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ville de Matane;
- 11- M^{me} Kathleen Bouffard, représentante Table de concertation des aînés de La Matanie;
- 12- M^{me} Annie Sergerie, représentante Relais Santé;
- 13- M^{me} Claire Levasseur, représentante Centre d'action bénévole;
- 14- M^{me} Annette Thibault, représentante Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec;

QUE la conseillère en développement rural responsable du dossier MADA, le directeur général adjoint et la directrice générale de la MRC fassent également partie du comité à titre de personnes-ressources.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 47-01-18

AUTORISATION PAIEMENT – FACTURE GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT – ENTRETIEN ET FRAIS D'UTILISATION ANNUELS 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la facture n° 8162 de Groupe de géomatique Azimut inc. concernant l'entretien et les frais d'utilisation annuel des différentes applications informatiques, la gestion et la diffusion des matrices graphiques et du cadastre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le soutien technique sera facturé au taux horaire de 110 \$ selon l'utilisation réelle;

CONSIDÉRANT QUE les frais sont répartis entre les municipalités des MRC de La Matanie sauf Matane et de la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre de l'entente en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 8162 à Groupe de géomatique Azimut inc. concernant l'entretien et les frais d'utilisation annuels des différentes applications informatiques, la gestion et la diffusion des matrices graphiques et du cadastre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 au montant de 17 609,00 \$ plus les taxes applicables, soit une somme de 20 245,94 \$;

QUE le montant sera réparti entre les deux MRC selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 48-01-18

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT – FACTURES SERVITECH (TRAVAUX DE TENUE À JOUR, MAINTIEN DE L'INVENTAIRE ET ÉQUILIBRATION DE RÔLES)

CONSIDÉRANT les factures #18-80-01, #18-85-01 et #18-40-01 de Servitech relatives aux honoraires professionnels pour les travaux effectués pour la tenue à jour, le maintien de l'inventaire et l'équilibrage de rôles 2018 aux montants respectifs de 3 235,00 \$, 6 862,08 \$ et 9 527,09 \$, pour un total de 19 624,17 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures #18-80-01, #18-85-01 et #18-40-01 à Servitech concernant les honoraires professionnels pour les travaux effectués pour la tenue à jour, le maintien de l'inventaire et l'équilibrage de rôles 2018 pour un grand total de 22 562,88 \$ incluant les taxes, lesquels seront refacturés, selon les modalités convenues, aux municipalités concernées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 49-01-18

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – PROGRAMME RÉNORÉGION – HAUSSE DE LA VALEUR UNIFORMISÉE MAXIMALE D'UN LOGEMENT ADMISSIBLE À COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE depuis le lancement du programme RénoRégion en 2015, pour qu'un logement soit admissible, sa valeur maximale ne pouvait excéder 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1^{er} avril 2018, la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible sera de 115 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il demeure de la responsabilité des partenaires de déterminer cette valeur maximale sur leur territoire, sans toutefois dépasser la nouvelle limite permise, et ce, par résolution municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie détermine à 115 000 \$ la valeur uniformisée maximale (incluant le terrain) d'un logement admissible à une aide financière dans le cadre du programme RénoRégion, et ce, à compter du 1^{er} avril 2018.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 50-01-18

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TRAVAIL – PHASE I DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA RIVIÈRE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie mène actuellement une réflexion sur l'aménagement intégré et stratégique du corridor entourant la rivière Matane (résolution numéro 410-06-17);

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} secteur analysé se situe à l'embouchure de la rivière en aval du barrage M.-D'Amours;

CONSIDÉRANT QU'une caractérisation effectuée, au début 2017, a permis de dresser un inventaire du potentiel et des contraintes du lieu, desquels découlent des objectifs d'aménagement préliminaires;

CONSIDÉRANT QU'afin de valider ces objectifs, huit rencontres ont été tenues avec des représentants de parties prenantes et membres de la société civile préalablement ciblés;

CONSIDÉRANT QUE toutes les personnes rencontrées ont été invitées à manifester leur intérêt quant à une éventuelle participation au comité de travail formé de représentants de la MRC et de partenaires, et, pour la plupart, ont répondu positivement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les membres du comité de travail pour la phase I du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de travail – phase I du Plan de développement intégré de la rivière Matane :

- M. Jérôme Landry, maire, ville de Matane;
- M. Martin Gilbert, directeur, service des Loisirs, culture et vie communautaire, ville de Matane;
- M^{me} Kathleen Ross, présidente, Kaméléart Matane (*volet culturel*);
- M. Sébastien Lavoie, directeur général, Société de gestion de la rivière Matane (*volet faunique*);

- M^{me} Anne Dupéré, vice-présidente exécutive, Groupe Bertrand Rioux (*volet hébergement*);
- M^{me} Caroline Durette, présidente, Saveurs de La Matanie (*volet agro-touristique*);
- M. Steven Grant, président, Club de Yacht de Matane (*volet récréotouristique*);
- M^{me} Sarah Molaison-Gagné, présidente, Comité de revitalisation du centre-ville de Matane (*volet commercial*).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 51-01-18

APPUI À LA MRC DE TÉMISCAMINGUE – COMMENTAIRES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 12-17-381 de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) est en consultation sur un projet de règlement permettant aux municipalités de se soustraire des référendums, notamment pour la modification des règlements de zonage;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matanie, comme la MRC de Témiscamingue, est considérée comme une municipalité locale et a des règlements d'urbanisme (zonage) pour son territoire non organisé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13 du projet de règlement du MAMOT exige l'affichage d'un avis sur le site d'un projet visé par une modification du règlement de zonage, lors d'un projet de construction;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation d'afficher un avis sur le site d'un projet visé par une modification du règlement de zonage devrait être laissée libre à chaque municipalité et/ou déterminée dans sa politique de participation publique.

CONSIDÉRANT QUE l'affichage d'un avis à la sortie d'une station de métro, ou d'un arrêt d'autobus en milieu urbain peut être utile, mais en milieu rural l'affichage sur le bord d'un rang ou dans une forêt est plutôt futile;

CONSIDÉRANT QUE l'article 80.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit d'ailleurs que le MAMOT dans son règlement n'est pas obligé d'avoir des règles mur à mur pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* prévoit que le gouvernement doit avoir une action modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de modifier l'article 13 de son projet de règlement;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre responsable de la région, à la direction régionale du MAMOT, au député de Matane-Matapédia, au président de la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC de Témiscamingue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 52-01-18 18

APPUI À LA MRC DU ROCHER-PERCÉ – RECONDUCTION ET BONIFICATION DU PROGRAMME DE RÉPARATION D'URGENCE (PRU)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-11-228-O de la MRC du Roché-Percé;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sur le territoire de la MRC de La Matanie ont pu bénéficier du Programme de réparation d'urgence (PRU) au cours des années 2010-2014 pour un montant total de 45 652 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a révisé tous ses programmes pour les réparations et rénovations au cours de l'année financière 2014-2015 et qu'elle a regroupé trois programmes (RenoRégion, LAAA, PRU) dans le nouveau RenoRégion;

CONSIDÉRANT les critères suivants : un citoyen qui a obtenu le programme RenoVillage n'est pas admissible avant 10 ans et celui qui a obtenu le PRU ne peut être admissible avant 5 ans au nouveau programme RenoRégion;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de réparation d'urgence sont régulièrement dirigées dans les municipalités, lesquelles ne peuvent être traitées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande à la Société d'habitation du Québec de reconduire le programme PRU et d'alléger les critères d'attribution afin de permettre les réparations d'urgence pour un plus grand nombre de citoyens à faibles ou modestes revenus;

QUE de nouveaux montants soient dégagés pour supporter les réparations d'urgence aux bénéficiaires des citoyens à faibles et modestes revenus afin de ne pas pénaliser la clientèle du programme RenoRégion;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au ministre responsable de la région, au député de Matane-Matapédia, au président de la Fédération québécoise des municipalités et à la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 53-01-18

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – SUBVENTION SUPRARÉGIONALE POUR CARACTÉRISER L'IMPACT DE LA FORTE DENSITÉ D'ORIGNAUX SUR LA RÉGÉNÉRATION DE LA FORÊT PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la MRC est responsable de l'administration de l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF);

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, la MRC de La Matanie a reçu un montant de 56 325 \$ correspondant au premier versement de 75 % d'une subvention de 75 100 \$ attribuée au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent afin de caractériser l'impact d'une forte densité d'originaux sur la régénération après coupe de la forêt publique du Bas-Saint-Laurent et sur l'efficacité de certains traitements comme les coupes progressives;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie doit maintenant verser cette somme au CRD afin de la redistribuer aux organismes mandatés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le versement du montant de 56 325 \$, soit 75 % de la subvention de 75 100 \$ dans le cadre de l'enveloppe suprarégionale du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF), au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent pour le dossier de caractérisation de l'impact de la forte densité d'originaux sur la régénération de la forêt publique;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à procéder pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 54-01-18

DEMANDE DE RÉVISION DES POLITIQUES CONCERNANT LE FINANCEMENT DES CHEMINS FORESTIERS AFIN DE FAVORISER LE TOURISME ET L'ACCÈS À LA FORÊT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017.12.7326 de la MRC des Laurentides appuyant la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'accès universel aux terres publiques est tributaire de la qualité du réseau routier et de ses infrastructures, notamment les ponts;

CONSIDÉRANT QU'il y a 96 territoires non organisés (TNO) à l'échelle du Québec et que pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, les territoires non organisés (TNO) occupent une vaste superficie terrestre de près de 9 000 km²;

CONSIDÉRANT QUE la qualité du réseau routier en territoire non organisé dépend de l'accessibilité à la ressource par et pour les compagnies forestières;

CONSIDÉRANT QUE cette réalité compromet les investissements de plusieurs villégiateurs et pourvoyeurs qui sont à la merci de la planification des chantiers forestiers;

CONSIDÉRANT QUE les besoins des compagnies forestières ne peuvent être établis en fonction des priorités des autres usagés;

CONSIDÉRANT QUE ces milieux comprennent généralement des enjeux associés à l'accessibilité due au manque de financement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la gestion des baux de villégiature, la MRC a l'obligation de retourner 50 % des revenus bruts au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a comme objectif d'assurer l'accès universel au territoire public;

CONSIDÉRANT QUE l'une des actions de cet objectif est de viser l'entretien et l'amélioration du réseau stratégique en association avec les partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QU'en dépit des programmes d'entretien et de construction mis de l'avant par le gouvernement, les fonds disponibles restent insuffisants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est appelée, à titre de gouvernement de proximité, à assumer la coordination de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les revenus associés à la gestion des territoires non organisés sont très limités;

CONSIDÉRANT QUE les usagers n'étant pas propriétaires ou n'ayant pas de bail circulent sur ces réseaux sans compensation;

CONSIDÉRANT QUE les usagers de ces milieux ne se limitent pas qu'aux citoyens ces communautés régionales;

CONSIDÉRANT QUE le manque de financement de ces infrastructures pourrait compromettre, à moyen et à long termes, l'accessibilité à une grande partie des terres publiques québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de la démocratisation de l'accès à la ressource et au territoire public est une responsabilité du gouvernement provincial et non de proximité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Rémi Fortin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie la démarche amorcée et demande au Premier ministre du Québec de procéder à une révision complète des politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers afin de favoriser le tourisme et l'accès à la forêt;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, à la ministre du Tourisme, au ministre responsable de la région, au député de Matane-Matapédia, au président de la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC des Laurentides et à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 55-01-18

DEMANDE DE RECONDUCTION ET DE BONIFICATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

CONSIDÉRANT la correspondance du 18 décembre 2017 (#12.29-11-2017) de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent demandant au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de reconduire le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT QUE les ententes de délégation conclues entre le MFFP et les MRC d'une région dans le cadre du PADF prendront fin le 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT la correspondance du 5 janvier 2018 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui nous informe de l'intention du Ministère de poursuivre son soutien financier pour les mandats associés à la gestion et aux travaux des tables locales de gestion intégrée des ressources du territoire, incluant les consultations publiques relatives à la planification forestière et la réalisation de certaines activités spécifiques liées à l'aménagement durable des forêts;

CONSIDÉRANT QU'au cours des dernières années, la région s'est vue diminuer l'enveloppe du PADF de 73%;

CONSIDÉRANT l'aspect structurant et l'importance des terres publiques intramunicipales (TPI) de la région bas-laurentienne;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 248-04-16 et 551-09-17 du Conseil de la MRC de La Matanie par lesquelles la MRC demandait, en 2016, la bonification et, en 2017, la reconduction du PADF;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de non seulement reconduire le PADF mais également de prévoir une bonification des sommes à investir afin de réaliser la recette d'aménagement prévu;

DE transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région, à la direction régionale du MFFP, au député de Matane-Matapédia, au président de la Fédération québécoise des municipalités, au président de l'Union des municipalités du Québec et au président de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 56-01-18

AUTORISATION SIGNATURE – PLANS DE CADASTRE (4 DOSSIERS PARC ÉOLIEN NORTHLAND POWER)

CONSIDÉRANT les documents transmis, en format .pdf, par l'arpenteur-géomètre, monsieur Pierre-L. Pelletier, soit 4 dossiers de cadastre montrant l'identification au cadastre du réseau collecteur, des carrés d'éolienne et du mât de mesure de vent (portant les numéros 2083, 2085, 2086 et 2532 de ses minutes);

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieure forestière de la MRC, madame Eugénie Arsenault, a vérifié les documents et considère que les plans fournis par l'arpenteur-géomètre sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet, monsieur Denis Santerre, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer, à titre de gestionnaire du territoire, les documents cadastraux qui seront transmis au cadastre avant le 29 janvier 2018, par l'arpenteur-géomètre, afin qu'ils puissent figurer au plan de la rénovation cadastrale de ce territoire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 57-01-18

GÉNIE CIVIL – FORMATION AUTOCAD CIVIL 3D, LES 6, 7 ET 8 FÉVRIER 2018 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT la formation AutoCad Civil 3D, les 6, 7 et 8 février 2018 à Montréal;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Jérôme Lizotte, technicien en génie civil de la MRC, afin de participer à cette formation en lien avec son travail et la recommandation du directeur du service à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses d'inscription au montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables, par personne, pour la participation de monsieur Jérôme Lizotte à la formation AutoCad Civil 3D, les 6, 7 et 8 février 2018 à Montréal;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 58-01-18

SRSI – AUTORISATION PAIEMENT – FACTURES RÉPARATIONS CAMIONS

CONSIDÉRANT la réclamation effectuée auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) en lien avec les réparations sur deux véhicules du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie;

Véhicule #318

Date	Fournisseur	Sous-total	TPS	TVQ	Total à payer
2017-12-12	Grondin Carrosserie	3 055,00 \$	152,75 \$	304,75 \$	3 512,50 \$
2017-12-11	Soudure Martin St-Pierre	6 200,00 \$	310,00 \$	618,45 \$	7 128,45 \$
2017-12-19	Technofeu	181,46 \$	9,07 \$	18,10 \$	208,63 \$
2017-12-21	Thibault & associés	1 564,60 \$	78,23 \$	156,07 \$	1 798,90 \$
2017-12-22	Thibault & associés	178,68 \$	8,93 \$	17,82 \$	205,43 \$
2017-12-14	9071-2787 Québec inc.	860,00 \$	43,00 \$	85,79 \$	988,79 \$
		12 039,74 \$	601,98 \$	1 200,98 \$	13 842,70 \$

Véhicule #418

Date	Fournisseur	Sous-total	TPS	TVQ	Total à payer
2017-12-04	Centre du camion Denis	1 770,06 \$	88,51 \$	176,56 \$	2 035,13 \$
2017-11-30	Centre du camion Denis	1 476,82 \$	73,85 \$	147,32 \$	1 697,99 \$
2017-12-15	Centre du camion Denis	30,96 \$	1,55 \$	3,09 \$	35,60 \$
2017-12-13	Grondin Carrosserie	1 950,00 \$	97,50 \$	194,51 \$	2 242,01 \$
2018-01-11	Technofeu	206,63 \$	10,33 \$	20,61 \$	237,57 \$
		5 434,47 \$	271,74 \$	542,09 \$	6 248,30 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement des factures aux divers fournisseurs pour les réparations effectuées aux véhicules, totalisant 20 091 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions concernant le programme RénoRégion, le projet Wifi dans les municipalités et le dossier Agriculture.

RÉSOLUTION 59-01-18

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 35.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*